



Paris, le 27 février 2020

LPPR : pour une véritable loi de relance de la recherche

Depuis la publication des rapports préfigurateurs à la loi de programmation pluriannuelle pour la recherche, de nombreuses interrogations se posent concernant les objectifs et le contenu de la future loi. Des concertations ont lieu mais le ministère n'a fourni aucun projet précis aux organisations syndicales, ce qui les empêche de jouer pleinement leur rôle. Les bribes de textes qui circulent s'ajoutent aux déclarations malheureuses et créent un climat délétère où prospèrent rumeurs fantasmagoriques mais aussi inquiétudes légitimes :

- **Des interrogations sur la volonté d'atteindre enfin l'objectif des 3% du PIB pour les dépenses de R&D.** Ces dernières semaines, le propos a quelque peu évolué sur ce point. D'une part, il s'agirait finalement de fixer une trajectoire budgétaire à plus ou moins long terme et, d'autre part, une partie de l'enveloppe potentielle serait désormais préemptée par le Pacte de productivité. Dès lors, la LPPR ne se préoccuperait plus que de l'objectif de 1% visant les dépenses pour la recherche publique.
- **De très fortes inquiétudes sur l'emploi.** Alors que la précarité ne cesse de progresser dans le domaine de la recherche au détriment de l'emploi statutaire qui se raréfie, la loi prévoit d'ajouter des dispositifs supplémentaires tels les chaires de professeurs juniors et les CDI de mission qui ne répondent en rien aux problématiques actuelles de la recherche et déstabiliseraient au contraire les statuts existants.
- **Des demandes répétées concernant les modalités de financement de la recherche.** Si une loi de programmation est attendue par l'ensemble de la communauté, c'est d'abord pour répondre au besoin criant de dotations de base pour les équipes et les laboratoires. Si la loi se contente de renforcer le financement par appel à projet *via* l'Agence nationale de la Recherche, elle aura manqué son objectif et aggravera même l'épuisement des équipes.
- **Des attentes de revalorisation des carrières pour tous les personnels.** Alors que des discussions doivent encore être menées sur les premières annonces qui ont été faites concernant les débuts de carrières et les revalorisations indemnitaires (118M€), des inquiétudes demeurent sur les modalités de leur mise en œuvre. Ces annonces ne peuvent constituer qu'une première étape. À cela devra s'ajouter les compensations qui doivent impérativement être envisagées dans le cadre de la réforme des retraites.
- **Des réponses au manque de moyens pour l'enseignement supérieur.** Même s'il s'agit d'une loi pour la recherche, la question des moyens donnés aux universités pour accueillir de plus en plus d'étudiants ne doit pas être évacuée des discussions. Les conditions d'accueil et d'études des étudiants, les conditions de travail des agents sont fortement dégradées en raison d'un sous-encadrement qui ne cesse de s'accroître. Ce sous-encadrement obère fortement le potentiel de recherche des universités puisqu'il contraint les enseignants-chercheurs à laisser les heures complémentaires grignoter leur temps de recherche. Pallier ce sous-encadrement en demandant

aux chercheurs des organismes d'enseigner est illusoire, l'effort global de recherche n'étant de ce fait aucunement augmenté.

Sur l'ensemble de ces points, la surdité du gouvernement aux attentes de la communauté est insupportable.

Les organisations signataires réaffirment donc leurs demandes et priorités :

- un investissement de rupture qui permette à la France de se repositionner dans la bonne moyenne des pays de l'OCDE avec un affichage programmatique clair concernant l'atteinte de l'objectif des 3% du PIB pour les dépenses de R&D dont 1% pour la recherche publique ;
- un rééquilibrage fort en faveur des dotations de base pour les équipes et les laboratoires, condition indispensable à la conduite de leurs activités de recherche ;
- une mise à niveau de la masse salariale et du plafond d'emploi attribués afin de permettre aux établissements de maintenir les emplois statutaires, de dégeler les postes et de recruter de nouveaux personnels pour répondre aux charges toujours croissantes des établissements ;
- des mesures de revalorisation des rémunérations à la hauteur des enjeux d'attractivité pour tous les personnels de l'ESR. Cette revalorisation ne doit pas se confondre avec les compensations à prévoir dans le cadre de la loi retraites ;
- la reconnaissance de l'ensemble des missions, dont les missions pédagogiques et d'accompagnement des étudiants, dans la progression de carrière des enseignants-chercheurs-

Les organisations signataires appellent l'ensemble des collègues à participer aux initiatives et actions qui seront organisées dans leur établissement le 5 mars dans le cadre de la journée nationale où « l'université et la recherche s'arrêtent ».

Les organisations signataires déposent un préavis de grève national pour cette journée.